



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le **VINGT-HUIT JUIN** à 15 h 00, le Conseil Municipal de **LA TESTE DE BUCH**, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : **Patrick DAVET, Maire**

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par lettre en date du 22 juin 2022.

Étaient présents :

M. DAVET, M. SAGNES, Mme POULAIN, M. BUSSE, M. PASTOUREAU
Mme JECKEL M. BOUDIGUE, M. DUFALLY, Mme TILLEUL,
M. BOUYROUX, Mme DEVARIEUX, M. BERILLON, M. BERNARD,
Mme DELFAUD, Mme SECQUES, M. SLACK, Mme DESMOLLES,
M. VOTION, Mme DELEPINE, M. PINDADO, Mme COUSIN,
M. BOUCHONNET, M. CHAUTEAU, Mme PHILIP, Mme DELMAS,
M. DUCASSE, M. MAISONNAVE,

Ont donné procuration (article L 2121-20 - 1° alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme GRONDONA à Mme COUSIN
M. AMBROISE à M. PASTOUREAU
Mme PLANTIER à M. BERNARD
Mme PETAS à M. DUCASSE
M. MURET à Mme DELMAS
Mme MONTEIL MACARD à Mme PHILIP

Absents :

M. DEISS
Mme PAMIES

Secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

M. BERILLON

Département
de la Gironde

Commune
de
La Teste de Buch
Chef lieu de Canton

Nombre de Conseillers :

. en exercice :

. présents :

. votants :

Rapporteur : Mme COUSIN

DEL2022-06-289

**CONVENTION de PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DE
PREVENTION SPECIALISE PASSEREL**

Mes chers collègues,

Considérant que le service de prévention PASSEREL appartient à l'Association Laïque du Prado, habilitée par le Conseil Départemental de la Gironde dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance,

Considérant que le service de prévention PASSEREL intervient en s'appuyant sur les missions de la Prévention Spécialisée définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant que le service de prévention spécialité PASSEREL développe depuis plusieurs années un partenariat important sur le territoire de la COBAS avec les acteurs de l'aide sociale, de l'éducation, l'insertion, l'animation, la justice, la santé, la culture et de l'environnement

Considérant que la commune souhaite valoriser l'ensemble des actions menées en direction des jeunes au sein du service Jeunesse et Vie des quartiers autour d'actions récurrentes et concertées,

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, après avis de la commission développement durable, relations humaines, finances et budgets, services à la population du 21 juin 2022 de bien vouloir :

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec le service de prévention spécialisé PASSEREL,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

Pascal BERILLON



Secrétaire de séance



Patrick DAVET



Maire de La Teste de Buch
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220628-DEL2022_06_289-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

Affichage : 01/07/2022

Le Maire de LA TESTE DE BUCH
Patrick DAVET

